

CH-8700 KÜSNACHT-ZÜRICH  
GOLDBACH-CENTER  
SEESTRASSE 39  
TELEFON +41 (0)43 222 38 00  
TELEFAX +41 (0)43 222 38 01  
ZUERICH@WENGER-PLATTNER.CH  
WWW.WENGER-PLATTNER.CH

Aux créanciers de Flightlease AG  
en liquidation concordataire

DR. WERNER WENGER\*  
DR. JÜRIG PLATTNER  
DR. PETER MÖSIMANN  
STEPHAN CUENI\*  
PROF. DR. GERHARD SCHMID  
DR. JÜRIG RIEBEN  
DR. MARKUS METZ  
DR. DIETER GRÄNICHEN\*  
KARL WÜTHRICH  
YVES MEILI  
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.  
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER  
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.  
DR. BERNHARD HEUSLER  
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M.\*  
PETER SAHLI\*\*  
DR. THOMAS WETZEL  
DR. MARC S. NATER, LL.M.  
SUZANNE ECKERT  
DOMINIQUE PORTMANN  
DR. FELIX UHLMANN, LL.M.  
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN  
ROLAND MATHYS, LL.M.  
THOMAS REBSAMEN  
DR. ASTRID BOOS-HERSBERGER, LL.M.  
MARTIN SOHM  
RETO ASCHENBERGER, LL.M.  
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.  
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL  
DR. MARKUS SCHOTT  
JAMES KOCH  
DR. CHRISTOPH MÜLLER, LL.M.  
DR. SIMONE BRAUCHBAR BIRKHÄUSER, LL.M.  
AYESHA CURMALLY  
CLAUDIUS GELZER  
MARIE-CHRISTINE MÜLLER-GERSTER  
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ  
OLIVER ALBRECHT  
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.  
DR. REGULA HINDERLING  
IRENE DERUNGS  
CORNELIA MEIER  
DR. STEPHAN KESSELBACH  
MADLAINA GAMMETER  
CHRISTIAN RÖTHLIN  
RODRIGO RODRIGUEZ  
  
ANDREAS MAESCHI  
KONSULENT

Küsnacht, juillet 2004 Wü/cb

## Flightlease AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 2

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de Flightlease AG, à la date du 31 décembre 2003, ainsi que de la suite prévue des opérations au cours des prochains mois.

### 1. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2003

Bien que la période entre la fin du mois de décembre 2003 et le début de la liquidation concordataire, le 17 avril 2003, ait été inférieure à un an, le liquidateur a établi, à la date du 31 décembre 2003, un rapport d'activité au sens de l'art. 330 LP. Le 27 avril 2004, il a présenté ce rapport d'activité au juge du concordat du Tribunal de district de Bülach, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité pourra être consulté par les créanciers jusqu'au 30 juillet 2004, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht, après préavis auprès de Ch. Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

\* AUCH NOTARE IN BASEL  
\*\* INHABER ZÜRCHER NOTARPATENT  
ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

## **2. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION**

### **2.1 Activité du liquidateur**

Au cours de la période précédant la fin du mois de décembre 2003, le liquidateur a préparé ou mis en œuvre la réalisation des actifs. Il convient notamment de mentionner les négociations avec les créanciers de Flightlease Holdings (Guernsey) Ltd et de ses filiales, ainsi que de Flightlease (Ireland) Ltd. Ces négociations, qui visaient à instaurer une procédure de liquidation en bon ordre pour ces sociétés, devaient permettre de trouver des solutions en vue de la dissolution de structures de leasing complexes. Entre-temps, ces longues négociations ont pu être menées à terme avec succès. Il a été possible de trouver des accords sur la liquidation de ces sociétés avec les créanciers du groupe Flightlease Guernsey et de Flightlease (Ireland) Ltd. Ces accords ont permis d'éviter l'ouverture d'une procédure de faillite. Les créances d'un montant d'environ USD 0,4 million sur Flightlease Holdings (Guernsey) Ltd et de USD 2,7 millions sur Flightlease (Ireland) Ltd, produites par Flightlease AG, sont reconnues par ces sociétés et les créanciers concernés.

En collaboration étroite avec la commission des créanciers, le liquidateur a pris des mesures afin d'étudier d'éventuelles prétentions en responsabilité.

Le liquidateur a commencé l'élaboration de l'état de collocation en vue de l'apurement des passifs. Les créances produites à examiner sont en partie basées sur des structures de leasing complexes dont l'analyse exigera beaucoup de temps.

### **2.2 Activité de la commission des créanciers**

A la fin du mois de décembre 2003, la commission des créanciers s'était réunie, au total, à cinq reprises. Lors de sa constitution, elle a élu Maître Christoph Stäubli aux fonctions de président.

Maître Thomas Sprecher a démissionné de la commission des créanciers en août 2003. Pour le remplacer, la commission des créanciers a élu lors de sa séance du 20 août 2003 Maître Andreas Binder, Baden, comme nouveau membre de la commission des créanciers.

Au cours de ses séances, la commission des créanciers a examiné les diverses propositions du liquidateur et pris les résolutions y relatives.

### 3. REALISATION DES ACTIFS

#### 3.1 Généralités

Au cours de la période précédant la fin du mois de décembre 2003, le liquidateur a pris des mesures pour encaisser diverses petites créances sur des débiteurs. Par ailleurs, il a engagé la liquidation de sociétés de participation (GATX Flightlease Management GmbH et Flightlease (Netherlands) B.V.) n'exerçant plus d'activité commerciale. Les principaux actes de réalisation sont présentés ci-dessous.

#### 3.2 Réalisation des quatre cellules d'avion mises en gage HB-IJB, HB-IJF, HB-IJG et HB-IOD

Dans le but de se procurer des fonds, Flightlease AG a effectué des transactions de *sale* et *lease-back* portant globalement sur dix avions. Au total, 20 réacteurs ont été tout d'abord vendus puis reloués en *lease-back*. Sur les dix cellules d'avion correspondantes (chacune des machines concernées étant dotée de deux réacteurs), six ont été vendues puis relouées en *lease-back*. Flightlease AG est restée propriétaire de quatre cellules d'avion, lesquelles étaient cependant grevées au profit de divers établissements financiers d'hypothèques maximales destinées à garantir les engagements relatifs aux contrats de leasing précités. A la suite de l'octroi du sursis provisoire prononcé le 5 octobre 2001, Flightlease AG n'a plus été en mesure d'exécuter les contrats de leasing mentionnés. Le 29 janvier 2002, les sociétés de leasing concernées et les établissements financiers les appuyant ont produit des créances relatives aux contrats de leasing pour un montant total d'environ USD 247 millions. Ces créances sont reconnues par Flightlease AG. Afin de dissoudre la structure de leasing complexe et régler les prétentions mutuelles, une solution globale a été négociée entre Flightlease AG, les sociétés de leasing et les établissements financiers. Dans le cadre de cette solution globale, il a été convenu que les sociétés financières et de leasing concernées reprendraient les dix avions par le biais d'une société nouvellement créée par leurs soins, pour une valeur à prendre en compte de USD 20 millions par avion, soit un montant total de USD 200 millions. Cela signifie que les créances des sociétés financières et de leasing concernées sur Flightlease AG se réduisent de USD 200 millions à environ USD 47 millions, plus les frais d'entretien. La commission des créanciers a approuvé cette transaction. Pour diverses raisons techniques, l'exécution

définitive de la transaction n'a pas encore pu se faire. Elle devrait toutefois intervenir dans les prochains mois.

#### **4. ETAT DES ACTIFS DE FLIGHTLEASE AG AU 31 DECEMBRE 2003**

##### **4.1 Remarque préliminaire**

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2003. Cet état recense les actifs de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2003, en l'état actuel de nos connaissances.

##### **4.2 Actifs**

Les actifs non encore réalisés concernent essentiellement des créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair, des participations détenues par Flightlease AG, un reliquat de matériel informatique et de mobilier de bureau, ainsi qu'un stock de pièces détachées MD-11 aux Etats-Unis. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité ou d'éventuelles prétentions révocatoires ont été mentionnées pour mémoire. Les quatre cellules d'avion mises en gage, sur la réalisation desquelles un accord a été conclu avec les créanciers gagistes (voir chiff. 3.2 ci-dessus), figurent toujours à l'état, car l'accord n'a pas encore été exécuté.

##### **4.3 Dettes de la masse**

Le poste créanciers concordataires au 31 décembre 2003 a trait à des frais encourus au cours du sursis concordataire et de la liquidation concordataire.

##### **4.4 Créances concordataires**

L'examen des créances produites dans le cadre de la procédure de collocation n'est pas encore achevé (voir chiff. 5 ci-dessous). L'état de liquidation au 31 décembre 2003 précise par conséquent, pour chaque classe, le montant des créances produites et reconnues ou contestées par Flightlease AG. Dans ce contexte, il convient de noter que, dans leur décision d'admettre ou d'écarter des créances, les organes de liquidation ne sont pas liés par l'avis de Flightlease AG sur les créances produites. En ce qui concerne les créances garanties par gage et les créances de 1<sup>ère</sup> classe, les remarques suivantes doivent être faites:

Créances garanties par gage: Flightlease AG a conclu avec tous les créanciers gagistes un accord sur la réalisation des cellules d'avion mises en gage (voir chiff. 3.2 ci-dessus). L'exécution de l'accord est actuellement en préparation. Dans le cadre de l'exécution de l'accord, toutes les créances garanties par gage seront retirées.

Créances de 1<sup>ère</sup> classe (anciens employés Swissair): les créances annoncées par d'anciens employés Swissair auprès de Flightlease AG s'élèvent toujours à un montant total de CHF 93 466 560. Comme il sera possible, dans le cadre de la liquidation concordataire de Swissair, de payer l'ensemble des créances privilégiées, il n'y a donc plus de risque chez Flightlease AG que des paiements à d'anciens employés de Swissair doivent être faits.

#### **4.5 Dividende concordataire estimatif**

Avant règlement des créances produites dans le cadre de la procédure de collocation, il n'est pas encore possible de donner une estimation fiable du dividende concordataire pour les créances de 3<sup>ème</sup> classe. La fourchette s'établira entre 0,3 % et 5,4 %.

#### **5. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE**

La décision d'admettre ou d'écarter les créances concordataires produites et de les répartir entre les différentes classes en vue d'apurer les passifs sera prise dans le cadre de la procédure de collocation. Il est prévu d'élaborer l'état de collocation dans le courant de cette année. Fin 2004, il devrait pouvoir être mis à la disposition des créanciers pour consultation.

Par ailleurs seront prises les mesures nécessaires à la réalisation des actifs subsistants. En particulier, les enquêtes relatives aux prétentions en matière de responsabilité et aux prétentions révocatoires seront diligentées de manière à ce que les décisions sur les prochaines étapes puissent être prises avant fin 2004.

Une autre circulaire visant à informer les créanciers est prévue pour l'automne 2004.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Flightlease AG en liquidation concordataire

Le liquidateur



Karl Wüthrich

Annexe: Etat de liquidation de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2003

**Hotline Flightlease AG  
en liquidation concordataire**

**Deutsch: +41-43-222-38-30**

**Français: +41-43-222-38-40**

**English: +41-43-222-38-50**

## ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2003

	31.12.2003	31.12.2002	Variation	Remarques
	CHF	CHF	CHF	
<b>ACTIFS</b>				
<b>Liquidités</b>				
Caisse	0	9'937	-9'937	
UBS CHF 803.530.01B	161'156'766	1'545'910	159'610'856	
UBS USD 803.530.60M	828'268	39'170	789'098	
Dépôts à terme	0	150'739'725	-150'739'725	
<b>Total des liquidités</b>	<b>161'985'034</b>	<b>152'334'742</b>	<b>9'650'292</b>	
<b>Positions de liquidation</b>				
Débiteurs concordataires	156'528	192'691	-36'163	
Créances sur des tiers	8'702'034	12'059'312	-3'357'278	
Participations	5	5	0	
Avions	92'400'000	92'400'000	0	mis en gage
Mobilier, pièces de rechange	2	2	0	
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.		
Prétentions révocatoires	p.m.	p.m.		
<b>Total des positions de liquidation</b>	<b>101'258'569</b>	<b>104'652'010</b>	<b>-3'393'441</b>	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>263'243'603</b>	<b>256'986'752</b>	<b>6'256'851</b>	
<b>PASSIFS</b>				
<b>Dettes de la masse</b>				
Créanciers concordataires	91'287	228'530	-137'243	
Provisions pour frais de liquidation	2'000'000	2'000'000	0	
<b>Total des dettes de la masse</b>	<b>2'091'287</b>	<b>2'228'530</b>	<b>-137'243</b>	
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES</b>	<b>261'152'316</b>	<b>254'758'222</b>	<b>6'394'094</b>	

## CRÉANCES CONCORDATAIRES

Catégorie	Annoncées	Contestées	Reconnues	Dividende concordataire	
		par	Flightlease	minimal	maximal
Garanties par gage	118'670'764	44'533'786	74'136'978	77.9%	100.0%
1ère classe	3'634'629	1'623'879	2'010'750	100.0%	100.0%
1ère classe employés Swissair	93'466'561	93'466'561	0	100.0%	
2ème classe	2'654	0	2'654	100.0%	100.0%
3ème classe	22'601'103'200	19'506'554'957	3'094'548'243	0.3%	5.4%
<b>Total des créances concordataires</b>	<b>22'816'877'808</b>	<b>19'646'179'183</b>	<b>3'170'698'625</b>		